

**RAMONVILLE-SAINT-AGNE**

## Un air intérieur sain pour le nouveau dojo



Vue sur le hall avec l'escalier et le meuble à chaussures

Enjeu majeur de santé environnementale, la qualité de l'air intérieur du futur dojo a été soigneusement étudiée dans la rénovation du bâtiment avec un focus important sur la limitation de la présence de perturbateurs endocriniens (PE). Depuis mai 2019, date de la signature de la charte de lutte contre les PE, la mairie adopte une série d'actions visant à protéger les Ramonvillois et les écosystèmes de leur exposition. Dans ce cadre, fournir des matériaux plus sains pour le dojo et limiter l'émanation de particules contenant des substances chimiques néfastes pour la santé et l'environnement ont fait partie de la démarche de rénovation du bâtiment.

### **Un cahier des charges exigeant**

Ainsi, dès la rédaction du cahier des charges, des clauses interdisant l'utilisation des pro-

duits, matériaux et l'installation d'équipements contenant des perturbateurs endocriniens y ont été intégrées.

La société Medieco, basée à Labège et spécialisée en écologie médicale et ingénierie de santé dans le cadre bâti et urbain, a accompagné la mairie dans sa démarche dès les appels d'offres et a sensibilisé les entreprises tout au long du chantier. Sous forme d'échanges, d'ateliers ou de vidéos, les interventions de Suzanne Deoux, médecin et fondatrice de cette société, ont porté sur les risques et les bonnes pratiques liés aux perturbateurs endocriniens et plus généralement sur la qualité intérieure de l'air dans les bâtiments et les enjeux en termes de santé publique. Un accompagnement individuel a également permis de substituer certains produits et matériaux pour une meilleure prise en compte de la santé.